

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur la commune de Saint-Fargeau**

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXECUTION :

- du code de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023-0485 du 10 novembre 2023,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et à une déclaration d'intérêt général pour la restauration de la continuité écologique du ru du Bourdon sur la commune de Saint-Fargeau, déposée par la l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing, **sera ouverte du vendredi 8 décembre 2023 (9 heures) au lundi 8 janvier 2024 (17 heures)** soit une durée de 32 jours consécutifs **en mairie de Saint-Fargeau.**

Sont désignés Mme Jacqueline LAROSE, ingénieure sanitaire en retraite, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. Frédéric ROUSSEL, directeur d'hôpital honoraire en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général ne nécessitant pas la consultation de l'autorité environnementale sera déposé pendant toute la durée de l'enquête du 8 décembre 2023 au 8 janvier 2024 inclus, en mairie de Saint-Fargeau, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat/Environnement/Installations classées Loi sur l'eau/Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 8 décembre 2023 au 8 janvier 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante : pref-epageloing-bourdon@yonne.gouv.fr

(elles seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne et donc visibles par tous)

- soit par écrit : - sur le registre déposé dans la mairie de Saint-Fargeau
ou
- courrier adressé à la mairie de Saint-Fargeau 9 avenue du Général-Leclerc 89170 à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, Mme la **commissaire enquêtrice sera présente à la mairie de Saint-Fargeau et recevra les observations** et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal les :

- -**vendredi 8 décembre 2023 de 9h à 12h,**
- -**lundi 18 décembre 2023 de 14h à 17h,**
- -**mercredi 3 janvier 2024 de 9h à 12h,**
- -**lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h.**

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), à la mairie de Saint-Fargeau, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de Mme la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions et une déclaration d'intérêt général ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de l'EPAGE du Bassin du Loing – 25 rue Jean Jaurès – 45200 MONTARGIS – Tél. 02.38.28.55.11 – mail : contact@epageloing.fr